

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de : Mme Catherine COUROUBLE qui a donné pouvoir à M. Christophe BUISSET, M. Jérôme BRACKE qui a donné pouvoir à Mme Florence CLIQUET, MM. Jean-Pierre BRIAULT et Bernard HERBET absents.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique BON-PEREIRA pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire demande au Conseil municipal s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'engagement d'une réflexion sur la réfection de la rue Perdu.

Les Conseillers Municipaux n'y voyant pas objection ; le point est ajouté à l'ordre du jour de la séance.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013:**

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte- rendu.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Avenant au marché de travaux d'assainissement**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise COLAS chargée de réaliser les travaux d'assainissement Phase II d'Aveluy a rencontré beaucoup de problèmes dans la rue Perdu outre des conditions climatiques défavorables : éboulement de tranchée, effondrement de la chaussée, découverte de cavité et souterrain.

Il convient donc de procéder au remblaiement à l'aide de béton compacté, de prévoir une plus-value due à l'élargissement nécessaire de la tranchée sur une partie de la rue Perdu et à la remise en forme de la chaussée. D'autre part, il y a lieu de réaliser 4 branchements supplémentaires.

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 14 501.19 € HT d'après le devis réalisé par l'entreprise COLAS.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée municipale de conclure un avenant au marché de travaux confié à la société COLAS pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 14 501.19 € HT soit 5.99 % du marché initial.

Après en avoir longuement débattu notamment par référence aux études de sol qui ont été préalablement réalisées, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'autoriser M. le Maire à conclure un avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement – phase II – confié à l'entreprise COLAS pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 14 501.19 € HT soit 17 401.42 € TTC :

### **Autorisation d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le Budget Assainissement**

M. le Maire cède la parole à M. Dominique MILLE, 1er Adjoint chargé des finances locales pour présenter ce point financier de l'ordre du jour.

M. MILLE rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite d'une consultation des organismes bancaires effectuée le 4 juillet 2013, des démarches ont été engagées avec la Caisse des Dépôts et Consignations à l'effet de financer la phase II des travaux d'assainissement.

Il donne ensuite connaissance de la proposition de la C.D.C. :

- Prêt d'un montant de 250 603.00 €
- Taux annuel indexé sur le livret A + 1%
- Durée de l'emprunt : 30 ans

M. MILLE précise que ces conditions sont exceptionnellement réservées aux travaux d'assainissement et qu'elles sont très avantageuses pour la collectivité au regard des conditions actuelles des marchés financiers (taux relativement faible et durée de l'emprunt exceptionnellement portée à 30 ans) et permettront de bénéficier d'une annuité d'emprunt plus faible. Il rappelle que plus les annuités d'emprunt sont lourdes plus elles pèsent sur le coût et le prix du service de l'assainissement facturé aux usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure un emprunt de 250 603 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions sus-évoquées à l'effet de financer la phase II des travaux d'assainissement et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 de l'assainissement**

M. le Maire demande à M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter cette proposition de délibération.

M. MILLE rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut dans l'attente du vote du Budget Primitif et sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Pour permettre le paiement de travaux dès le début de l'année, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2014.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ayant entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après avoir délibéré décide à l'unanimité :
- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2014.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21578.16	1 706 €	

### **Vente de l'immeuble rue de l'Eglise,**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente la propriété communale située 10 rue de l'église pour un montant de 135 000 € net vendeur. Une publicité a été effectuée par voie d'affichage et 5 visites ont été organisées.

Deux propositions ont été enregistrées : l'une largement en dessous du seuil fixé et l'autre pour le montant de 135 000 euros net vendeur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à la vente de l'immeuble pour le prix de 135 000 € net vendeur ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de désigner Maître CLEMENT, notaire à Albert pour procéder aux formalités de la vente.

### **Organisation des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Thierry CRAMPON, 2<sup>ème</sup> Adjoint chargé des affaires scolaires.

M. CRAMPON rappelle qu'une réunion à la communauté de communes du Pays du Coquelicot avait été organisée afin de projeter la mutualisation de l'organisation des rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles du territoire. Malheureusement, certains Maires n'adhérant pas au projet, le Président de la communauté de communes a décidé d'abandonner celui-ci.

Une réunion a eu lieu entre la commission « jeunesse, vie et éducation » des écoles d'Aveluy et les enseignants. Un accord a été obtenu sur un projet qui a ensuite reçu l'aval de l'Inspection de l'Education Nationale de Doullens :

- les maternelles auront une activité périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 15 à 12 h 00.
- les primaires auront une activité périscolaires les mardi et vendredi de 15 h 00 à 16 h 30.

Concernant l'organisation des activités, une participation financière trimestrielle des familles est envisagée.

Les activités pourraient être les suivantes :

- maternelles : cuisines et jardinage
- primaires : sécurité routière, code de la route... (projet de l'enseignante).

M. Thierry CRAMPON précise que Mmes CAILLE et GOSSELIN seront sollicitées et feront avec leur accord des heures complémentaires.

M. Dominique MILLE souhaiterait que le projet soit chiffré d'une manière assez précise afin de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014.

### **Réflexion autour de la réfection de la rue Perdu :**

M. le Maire propose de conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec la société VERDI à Albert à l'effet de réaliser les études préalables, la mise en place de la procédure de consultation des entreprises et le suivi des travaux concernant la réfection totale de la Rue Perdu. Le montant de cette prestation s'élève à 7125.00 HT soit 8 550.00 TTC.

D'après une première estimation, le montant des travaux s'élèveraient à environ 200 000 € H.T. comprenant, la réfection de la rue, le bordurage et les trottoirs. Une dépense supplémentaire de l'ordre de 50 000 € HT serait nécessaire pour le remplacement de la canalisation du réseau d'eau et la réfection des branchements.

Une réunion de présentation des solutions envisagées sera proposée aux riverains concernés par la société VERDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de conclure un marché de maîtrise d'ouvrage avec la société VERDI pour un montant de 7 125.00 HT soit 8 550.00 TTC pour les travaux de réfection de la rue Perdu ;
- d'inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif 2014

### Questions diverses.

- M. le Maire fait part de la demande du Conseil Général de la Somme d'organiser dans le cadre des manifestations du centenaire de la Grande Guerre, une rencontre internationale basée sur 5 épreuves sportives. Une de ces épreuves : une course de VTT aura lieu autour du terrain de football d'Aveluy le samedi 17 mai 2014.  
Le Conseil Général s'engage à prendre toutes les précautions qui s'imposent.
- M. Thierry CRAMPON fait observer que sur le règlement du service de l'assainissement accompagnant la facture d'eau récemment adressée par la société VEOLIA à chaque usager, les frais de raccordement au réseau d'assainissement sont indiqués « à la charge de l'abonné ». M. le Maire précise que ces frais de raccordement s'appliquent uniquement dans le cas de la construction d'une maison neuve après la mise en fonctionnement de l'assainissement.
- Mme Florence CLIQUET informe qu'elle a constaté que le bas de la grille du cimetière présente des tâches de rouille. M. le Maire la remercie de cette information et s'engage à faire le nécessaire.
- M. Dominique MILLE fait savoir qu'à la suite d'une rencontre avec M. DESSEIN celui-ci lui a rappelé qu'il convenait de traiter rapidement le Monument aux Morts avec un produit antimousse. Cela sera réalisé par l'employé communal dès que le temps le permettra.
- Mme Véronique BON-PEIRERA fait part de l'avancement du projet de réalisation d'une fresque représentant la nymphe d'Aveluy dans le cadre des manifestations du centenaire de la Grande Guerre. Le dossier de demande de financement doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 auprès du Conseil Général de la Somme afin d'obtenir 20 % de subvention. Une autre aide de 30 % va également être sollicitée auprès de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.
- M. Pascal LEFEBVRE remercie M. Alain MIRAMONT pour le travail qu'il a effectué lors du dernier recensement de la population d'Aveluy.
- M. Bernard DENIS informe l'Assemblée qu'il a trouvé très incorrect que les entreprises intervenant sur le chantier de l'assainissement fassent beaucoup de bruits durant l'office religieux lors du dernier deuil qui a eu lieu à l'église d'Aveluy. M. le Maire l'informe qu'il a adressé un mot d'excuses à la famille concernée.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, celle-ci est levée à 23 h 30.